

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 768

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 1ER BIS A

Après le mot :

« pénitencier »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« prête serment à la Constitution et jure de servir avec dignité la République ainsi que ses principes
de liberté, d'égalité et de fraternité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.